

**Au Conseil communal  
du Mont-sur-Lausanne**

---

**Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis  
municipal No 13/2020**

**Carrefour Martines / Verger**  
Sécurisation du carrefour

**Demande d'un crédit de CHF 175'000.- TTC (routes et éclairage)**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Cédric MOTTIER, le mardi 06.10.2020 à dessein d'examiner le préavis cité en titre. Messieurs Jean-Pierre SUEUR, Syndic et Jacques MARCHAND, Municipal des Travaux et infrastructures, ont participé à la séance. Nous les remercions pour les renseignements donnés et les réponses fournies à nos questions.

**Examen du préavis**

Le préavis traite de l'obtention d'un crédit de construction en vue de la sécurisation du carrefour ch. des Martines – ch. du Verger.

Le projet en lui-même se situe sur la route des Martines, plus précisément au croisement avec les chemins du Verger et du Saux. L'intersection entre les routes des Martines et de Sauvabelin fait partie intégrante de l'étude. Le flux principal est l'axe reliant le chemin du Verger et la partie sud de la route des Martines. Les autres artères concernées sont déclassées (perte de priorité par rapport à l'axe principal). Quant à la vitesse autorisée, elle est de 50 km/h sur toutes les artères reliées audit carrefour.

Dans le courant du mois de mai 2019 des comptages ont été effectués. Ils ont mis en évidence que ce sont entre 5'000 et 6'000 véhicules qui empruntent l'axe route des Martines- chemin du Verger. Renseignements obtenus auprès du Chef de service, il s'agit-là de la moyenne journalière de passages durant les jours ouvrables (lundi au vendredi). Quant à la vitesse elle s'est située, en moyenne, aux alentours de 50 km/h.

Ce projet tend à modérer la vitesse du trafic routier et assurer une meilleure sécurité pour les piétons. A dessein de faciliter l'insertion des véhicules au droit de la route des Martines, le débouché à cet endroit de la route de Sauvabelin sera réaménagé.

Le présent projet est compatible avec une mise en place future d'une zone 30 km/h dans ledit secteur. La Municipalité est dans l'attente d'une détermination des services compétents de l'Etat. Si la réponse favorable de ce dernier ne devait pas coïncider avec la fin des travaux, des passages piétons temporaires, soit des marquages au sol (bandes autocollantes) seraient apposés sur les seuils trapézoïdaux puis enlevés ultérieurement. Par la suite, une demande de crédit de CHF. 200'000.- fera l'objet d'un nouveau préavis, ceci dans le but d'effectuer des travaux et des mises en conformité de la zone 30 km/h dite de « La poche des Martines ».

En ce qui concerne les descriptifs techniques du projet à savoir les points 2.1, Aménagement de seuils trapézoïdaux, 2.2, Réaménagement du débouché de la rte de Sauvabelin, 2.3, Réfection du revêtement bitumineux et réaménagement des trottoirs et 2.4, Modification de la signalisation routière, nous ne nous y attarderons pas.

En regard du point 2.5 Eclairage public. Celui-ci sera adapté à savoir que des candélabres de type LED 32 W, de dernière génération, seront installés sur des mâts de couleur rouge de 5,50 m de haut. Il est utile de préciser que l'installation lumineuse prévue permettra techniquement toutes les options qui pourraient être retenues lors de la validation du futur schéma directeur de l'éclairage public « Plan Lumière ».

Le plan des investissements adopté par la Municipalité en juillet 2020 prévoit, pour ce projet, en 2021, un investissement total de CHF. 200'000.-, alors que le montant du présent préavis s'élève à CHF. 175'000.- Ce dernier a été établi sur la base de soumissions récentes. La CoFin relève que l'établissement du projet et la direction des travaux sont assurés par le Service communal des travaux et infrastructures. De ce fait, aucun honoraire d'ingénieur n'est donc pris en compte dans ledit devis.

La CoFin souligne pour terminer que cet investissement semble entièrement justifié notamment de par la dangerosité que représente ledit carrefour, ainsi que par l'augmentation générale du trafic actuelle et future.

## **Conclusion**

La Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne :

- D'adopter le projet de réaménagement du carrefour de la route des Martines, des chemins du Verger et du Saux et de la route de Sauvabelin ;
- D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre ces travaux de réaménagement ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF. 175'000.-** (TTC) relatifs aux travaux de génie civil et d'éclairage public. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires / ouvrages de génie civil » (230.3311). Cet amortissement sera donc porté au budget.

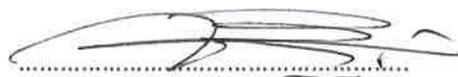
Le Mont-sur-Lausanne, le 20.10.2020

Le Président Cédric Mottier



Membres :

Arnaud Brulé



Claudine Testaz-Rouiller



Elisabeth Corbaz-Schwarz

.....Excusée.....

Nadège Longchamp-Geiser

.....Excusée.....

Olivier Maggioni

.....Excusé.....

Philippe Vaucher



Jean-Pierre MOSER



Rapporteur : Christophe Vincent Corbaz

